

Termes de Référence (TDR) des Consultants Individuels EMS – Socio Organismes pour la mise en œuvre des activités en réponse aux chocs économiques du financement CERC

Contexte

La crise en Ukraine depuis février 2022 a engendré des impacts économiques importants à travers le monde.

Les pénuries des denrées alimentaires essentielles comme le blé, l'huile s'installent petit à petit partout dans de nombreux pays. L'approvisionnement en pétrole et en gaz connaît des changements importants suite à l'embargo des exportations russes sur ces produits et cela a entraîné un emballement du prix du pétrole.

Tous ces phénomènes ont généré inévitablement une inflation galopante au niveau mondial et Madagascar n'échappe pas à la règle.

De plus, en février et mars 2022, Madagascar a été frappé par une série de catastrophes naturelles majeures notamment des cyclones tropicaux intenses ayant occasionné d'importants dégâts matériels à travers tout le pays et fait des milliers de ménages sinistrés ayant perdu leurs actifs productifs ou ayant vu leurs habitats détruits. Et avant la saison cyclonique 2021 – 2022, Madagascar a dû affronter et la grave sécheresse dans le Sud et la pandémie du Covid-19, les impacts ont été catastrophiques pour l'économie du pays. Le pays mettra des années pour se relever de ces chocs.

Très récemment à Madagascar (depuis le 11 juillet 2022), les prix à la pompe des carburants (pétrole lampant, essence, gasoil) ont connu une hausse de 44%. La spirale inflationniste des prix des carburants va entraîner ipso facto une inflation généralisée des prix dans tous les secteurs en premier lieu le transport, les produits de première nécessité, les intrants agricoles, etc.

Tout cela justifie des interventions urgentes de la part des pouvoirs publics. Le financement CERC selon le Mécanisme de Réponse Immédiate de la Banque Mondiale est alors déclenché pour soutenir les ménages les plus vulnérables à travers le pays.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), gestionnaire de ce financement CERC destiné à la Protection Sociale souhaite faire appel à des consultants individuels – Socio-Organismes.

Etant donné que le TMNC Choc Economique est à couverture nationale et que des localités telles que les régions des anciennes provinces de Mahajanga et d'Antsiranana n'ont pas d'unités opérationnelles implantées, il est adoptée la démarche de constitution d'équipes opérationnelles temporaires (durant la mise en oeuvre du Programme CERC CHOC ECO). Ces équipes opérationnelles sont dénommées "**Equipes Mobiles de Soutien – EMS**".

Les présents TDR spécifient les attributions de ces **EMS** dans la mise en oeuvre des **transferts monétaires non conditionnels dans le cadre du financement CERC**

Objectifs du Transfert Monétaire Non Conditionnel

Les objectifs des transferts monétaires non conditionnels dans le cadre du financement CERC sont de :

- Maintenir un certain niveau de pouvoir d'achat de la population surtout la tranche la plus pauvre et vulnérable ;
- Amortir les chocs que va occasionner la hausse inévitable et graduelle du prix des carburants.

Mission des Consultants

La mission des consultants individuels-Socio Organismes appelés également **Equipe Mobile de Soutien (EMS)** consiste à assurer la mise en œuvre du programme de Transfert Monétaire Non Conditionnel (TMNC) dans le cadre de réponse à la crise économique :

Contribution à l'information et sensibilisation de la communauté : présentation du programme et de ses paramètres clés, à savoir l'objectif de la réponse, les modalités, le montant, le processus de ciblage, le mécanisme de paiement, le système de gestion des plaintes

Initiation et préparation de la mise œuvre du programme de TMNC : visite de courtoisie auprès des autorités locales, préparation des outils de mise en œuvre, contribution à la formation des AGEX TMNC et Agents Payeurs (AP), ...

Contribution à l'élaboration de documents utiles au recrutement des prestataires tels que AGEX TMNC et AP,

Supervision des prestations et suivi des contrats des prestataires tels que AGEX TMNC et AP,

Supervision générale du processus de ciblage des ménages,

Contribution au recouplement des plaintes,

Supervision des paiements des ménages bénéficiaires,

Mise à jour des données techniques nécessaires devant renseigner le système d'information

Contribution à la validation et approbation des documents techniques et des différents rapports des prestataires.

Localité de prestation

Le consultant assurera sa mission dans le ou les District(s) où il sera affecté et aura à sa charge environ 3 000 ménages bénéficiaires.

L'EMS est invitée à préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt les choix par ordre de préférence des Régions et Districts d'intervention (parmi les 23 régions et 119 districts).

Activités de la prestation

Les principales activités confiées à l'EMS, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous.

Maîtrise des manuels opérationnels et des processus de mise en œuvre du programme TMNC

Préalablement, le consultant sera formé par le FID sur les processus de mise en œuvre du programme TMNC, les Termes de Référence des prestataires (AGEX, AP) et le système de gestion de plaintes.

Le consultant devrait respecter et faire respecter les principes, méthodologies et modalités de mise en œuvre préconisées dans les manuels opérationnels et les termes de référence des prestataires (AGEX, AP).

Ciblage des ménages bénéficiaires du programme TMNC

Le ciblage des ménages bénéficiaires sera fait sur la base du Registre Social Unique (RSU) si les données sont disponibles dans les localités ciblées. Si une localité ciblée n'a pas encore fait l'objet de la collecte des données RSU, le formulaire du RSU sera rempli pour tous les ménages bénéficiaires potentiels.

La mission de l'EMS consiste à assurer que l'AGEX TMNC respecte le processus de ciblage préconisé ci-après :

Cas où la localité d'intervention dispose d'un RSU

Dans les localités d'intervention ayant déjà fait l'objet d'enregistrement des ménages dans le Registre Social Unique (RSU), le ciblage des ménages bénéficiaires se basera sur le RSU et considérera les étapes ci-après :

Info-sensibilisation

Mise en place et formation des CPS

Le FID fournira la liste des ménages enregistrés dans le RSU des fokontany cibles des communes

Organiser une AG de la communauté pour faire connaître à la communauté l'utilisation et l'efficacité du RSU pour un ciblage et intervention rapide et fiable, en clarifiant que :

Seuls les ménages dans la liste peuvent s'inscrire auprès du comité de protection sociale s'ils sont intéressés par la réponse ;

Utiliser cette liste au moment de la pré-inscription (établissement de liste de ménages éligibles) et compléter les éventuelles informations manquantes, les mises à jour sur les ménages, ainsi que d'autres informations jugées nécessaires pour la réponse (variables d'exclusion, etc)

Après la pré-inscription, le comité et l'AGEX/FID vérifient les informations déclarées sur un échantillon de 5% des ménages par visite à domicile

Le score PMT de chaque ménage est calculé par le FID et les ménages sont classés par ordre prioritaire de vulnérabilité/pauvreté.

Des erreurs dans les données du RSU qui ont un impact sur le score PMT peuvent être examinés à travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes et corrigés si besoin après vérification

Arrêter de la liste suivant le nombre de bénéficiaires prévu.

Procéder à l’affichage de la liste des bénéficiaires.

Traitement en cas spéciaux des ménages non inscrits dans le RSU.

Cas où la localité d’intervention ne dispose pas de RSU

Dans les localités d’intervention n’ayant pas encore fait l’objet d’enregistrement des ménages dans le Registre Social Unique (RSU), le ciblage des bénéficiaires utilisera le formulaire d’enregistrement au RSU et considérera le modèle PMT.

Le processus est alors décrit dans tout ce qui suit.

Info-sensibilisation

Mise en place et formation des CPS

Etablissement de liste des ménages éligibles par les CPS assistés par l’AGEX-TMNC : le nombre identifié sera de 20% supérieur au nombre de bénéficiaires prévus ;

Affichage au préalable de la liste des ménages à pré-valider ;

Pré-validation en séance publique de la liste ;

Collecte des informations sur les ménages pré-validés : le CPS organise la collecte et avertit les ménages de la date, heure et lieu de leur tour

Application du scoring PMT par le FID pour classer les ménages éligibles

Validation communautaire de la liste des ménages bénéficiaires et de la liste d’attente

Affichage des listes validées.

Contribution à l’information et sensibilisation de la communauté

Explication de l’objectif de la réponse, les ménages cibles, la méthodologie d’identification des ménages bénéficiaires, **la nécessité du carnet de fokontany qui devrait contenir les informations sur tous les membres du ménage**, les rôles et responsabilités des intervenants et du Comité de Protection Sociale (CPS) et le mécanisme de paiement des transferts.

Appui et supervision du processus d’identification et sélection des ménages

L’EMS supervise les prestations des AGEX et donne son appui au processus, notamment concernant:

La mise en place des Comités de Protection Sociale (CPS) et leur formation

L’identification des ménages éligibles par les CPS appuyés par l’AGEX (nombre identifié : 15% supérieur au nombre de bénéficiaires prévu)

La mise en place du système de plaintes, le respect de la transparence

La mobilisation de la communauté à participer aux séances publiques, la préparation des séances publiques et les affichages au préalable

Les séances publiques de pré-validation et de validation communautaires des listes des ménages ainsi que la participation de la Commune à ces assemblées

La réalisation de l’opération de collecte des informations sur les ménages éligibles, le respect des modalités et pièces requises pour l’enregistrement, le contrôle de la qualité des informations collectées et la remontée des données vers le serveur du FID

Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ou mesures sanitaires obligatoires pendant tout regroupement communautaire

La prise en compte de l’aspect Genre et vulnérabilité : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes enceintes et allaitantes pendant les collectes de données

Vérification d’un échantillon de ménages éligibles identifiés par les CPS s’ils répondent aux critères éligibles

Supervision des paiements des bénéficiaires et des CPS

Le consultant supervise le déroulement des paiements des transferts aux bénéficiaires en prenant en compte les points ci-après, qui ne sont pas exhaustifs :

Affichage (en avance) des listes des bénéficiaires et date de paiement aux niveaux des Fokontany

Respect des calendriers de paiement

Distribution des QRCODE de paiement aux bénéficiaires dans le cas de paiement organisé

Récupération des QRCODE des absents au paiement

Supervision de l'assistance aux bénéficiaires prodiguée par les prestataires concernés dans le cas de paiement par mobile money

Respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ou mesures sanitaires obligatoires

Prise en compte de l'aspect Genre et vulnérabilité : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes enceintes et allaitantes

Contrôle du respect des termes de référence relatifs au paiement par les agents de l'AP

Mécanisme de gestion des plaintes : contrôle de l'existence du kiosque « information et plaintes », fiches de plainte, boîte de doléance, numéro vert affiché et appui au traitement des plaintes

Le consultant assure également le suivi du paiement des indemnités des CPS et des agents de sécurisation.

Suivi/supervision de la mise en œuvre des activités MACC (séances de sensibilisation)

Participer aux séances de formation organisées par le FID

Suivre/superviser les séances de sensibilisation des bénéficiaires réalisées par l'AGEX

A titre de MACC, des séances de sensibilisation sur des thèmes spécifiques seront effectuées par l'AGEX avant chaque paiement. Les AGEX-TMNC programmeront des demi-journées d'info-sensibilisation par regroupement de bénéficiaires sur les thématiques de : scolarisation des enfants, nutrition (particulièrement fréquentation des sites de nutrition si existants), bonne gouvernance, mariage précoce.

L'assistance des ménages bénéficiaires aux séances de sensibilisation organisées avant le premier paiement est **OBLIGATOIRE** et conditionne l'octroi du deuxième paiement. La présence des bénéficiaires aux séances de sensibilisation avant le premier paiement sera collectée et enregistrée directement dans un fichier excel contenant la liste des bénéficiaires avec format donné par le FID (L'AGEX est tenu de ne rien changer concernant le format du fichier).

PAIEMENT	CONDITIONS
1 ^{er} paiement des transferts	Ménages inscrits dans la liste validée par la communauté.
2 ^{ème} paiement des transferts	Ménages inscrits dans la liste validée par la communauté. Présence à la séance de sensibilisation tenue avant le premier paiement.

Des supports physiques sur des thèmes traités seront distribués aux bénéficiaires.

Superviser l'acheminement et le dispatch des supports de communication destinés aux bénéficiaires

S'assurer de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondant aux activités de MACC

Suivi des contrats des prestataires, analyse des rapports et leurs paiements

Le consultant :

Assure le suivi des contrats des prestataires (AGEX, Agence payeur ou agence de paiement, Consultant individuel s'il y a lieu)

Assure l'analyse des rapports de ces prestataires et contribue à leur approbation

Assure le suivi des paiements de ces prestataires

Mise à jour des données nécessaires devant renseigner le système d'information

Contribuer à la mise à jour des données dans le système de gestion et d'information (MIS) du FID

Contribuer au contrôle, à la vérification et la validation des données saisies dans le MIS

Contribuer à l'établissement des états de paiement des bénéficiaires et des états de réconciliation

Cadre des responsabilités

Le FID :

Fournir au consultant EMS dans les délais impartis les outils de travail nécessaires (manuel, cadrage, documents de travail, canevas de rapport, ...) mais n'incluant pas les équipements informatiques.

Assurer la prise en main, l'encadrement et la formation des Consultants Individuels

Communiquer aux communautés le processus de ciblage, le mécanisme de gestion des plaintes, le mécanisme de paiement,

Payer les rémunérations des consultants individuels EMS suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

Les Consultants individuels :

Réaliser toutes les activités mentionnées ci-dessus,

Envoyer au FID les différents livrables stipulés dans le contrat.

Expérience et qualifications minimales requises

Niveau de qualifications : Master I ou Maîtrise en sciences sociales

Expériences :

Ayant au moins DEUX (02) mois d'expérience réussie dans la mise en œuvre ou supervision d'activités de Transfert Monétaire **OU**

Ayant au moins DEUX (02) mois d'expérience réussie dans le domaine socio organisationnel

Seules les expériences citées par le candidat dans son CV, qui sont justifiées par des attestations de bonne fin, délivrées par le FID pour au moins 75% des marchés pendant les 3 dernières années et les expériences en dehors du FID justifiées également par des attestations de bonne fin seront considérées comme expériences acquises.

Ainsi, ni les copies de contrat, ni les pages de garde de contrats, ni les lettres d'approbation de rapports finaux, ni les PV de réception des travaux, ne seront pas considérés.

Malversations, Protection des données et informations

L'EMS ne se livrera pas, de façon directe ou indirecte, à des activités économiques ou professionnelles qui pourraient être en conflit avec les activités accomplies au titre de son contrat avec le FID.

Les documents et informations utilisés dans le cadre de cette mission sont les propriétés de projet et de FID et ne peuvent être divulgués ou partagés à d'autres entités sans le consentement du FID.

Les documents et informations partagés ne peuvent être utilisés à des fins autres que dans le cadre de cette mission.

Toutes fraudes, malversations, corruptions entraîneront la rupture du contrat avec l'EMS.

Si l'EMS a un lien direct/indirect avec un ou plusieurs personnels de FID, l'EMS a l'obligation de le signaler dans la remise de sa proposition.

Durée prévisionnelle des prestations :

La prestation du Consultant **s'étalera approximativement de** à

La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du consultant est de CINQ (05) mois.

Livrables

Le consultant devrait livrer les documents techniques résultats de ses activités : Rapports mensuels, les différents PV de réunions communautaires, les listes des bénéficiaires, les rapports de mission, les photos prises pendant les missions, les diverses données collectées sur le terrain, etc....

Le Consultant livrera au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique**, un rapport mensuel d'activités et de prestations à chaque 25 du mois en cours.

A la fin de son mandat, le consultant fournira au FID un rapport final d'activités et de prestations.

DISTRICTS D'INTERVENTION

DIR/ANT	Region	District	Commune	Nombre bénéficiaire prévu	N° LOT
AHY	SOFIA	Antsohihy	Antsohihy	2 820	40
AHY	SOFIA	Befandriana Nord	BEFANDRIANANORD BELALONA	4356	40
AHY	SOFIA	Mampikony	MAMPIKONY I AMBOHITOAKA	2485	41
AHY	SOFIA	BUREAU AHY			
ARD	DIANA	ANTSIRANANA I/ANTSIRANANA II	ANDRANOVONDRONINA ANIVORANO NORD MAHAVANONA CU DIEGO	2486	25
ARD	DIANA	Ambilobe	AMBILOBE	3761	25
ARD	SAVA	ANDAPA	ANDAPA	2182	39
ARD	SAVA	Sambava	SAMBAVACU	3655	39
ARM	Betsiboka	Tsaratana	AMBAKIRENY SAROBARATRA	3 879	22
ARM	Betsiboka	Maevatanana	MAHATSINJO ANTSIAFABOSITRA	3 049	22
ARM	Betsiboka	Maevatanana	MAHAZOMA TSARARANO	3 626	22
ARM	BETSIBOKA	Maevatanana	MAEVATANANA I MAEVATANANA II	4125	22
ARM	BETSIBOKA	Tsaratana	TSARATANANA BRIEVILLE	4106	22
ARM	BOENY	AMBATOBOENY	MADIROVALO	3402	23
ARN	Amoron I Mania	Fandriana	FANDRIANA	3 649	4
ARN	Amoron I Mania	Fandriana	MIARINAVARATRA	2 968	4
ARN	Amoron I Mania	Fandriana	SANDRANDAHY	2 542	4
ARN	Amoron I Mania	Ambatofinandrahana	SOAVINA	4 102	4
ARN	AMORON I MANIA	BUREAU AMB			

DG	Antananrivo	Bureau FID DG			
DG	Antananarivo	Bureau FID DG			
DIRA	Alaotra Mangoro	Amparafaravola	AMBATOMAINTY TANAMBE	4 678	2
DIRA	Atsinanana	Antanambao Manampontsy	ANTANAMBAOMANAMPONTSY	1 326	21
DIRA	ALAOTRA MANGORO	Amparafaravola	AMPARAFARAVOLA	3492	2
DIRA	Alaotra mangoro	Moramanga	AMBOHIBARY	3463	1
DIRA	Alaotra Mangoro	Ambatondrazaka	MANAKAMBAHINY ANDREFANA AMBOHITSILAOZANA	5160	3
DIRA	ATSINANANA	VATOMANDRY	ILAKA EST VATOMANDRY	4351	21
DIRB	Vakinankaratra	Mandoto	ANKAZOMIRIOTRA	3 151	44
DIRK	Atsimo Atsinanana	Vondrozo	KARIANGA MAHAZOARIVO VOHIMARY	3 353	18
DIRK	Atsimo Atsinanana	Vangaindrano	MATANGA RANOMENA	3 171	19
DIRK	Vatovavy	Nosy-Varika	SAHAVATO	2 625	28
DIRK	Vatovavy	Nosy-Varika	SOAVINA	3 405	28
DIRK	VATOVAVY	Nosy Varika	NOSY VARIKA AMBODIRIANISAHAFARY	4461	28
DIRK	VATOVAVY	IFANANDIANA	AMBOHIMANGA DU SUD IFANANDIANA	3438	27
DIRK	VATOVAVY	MANANJARY	VOHILAVA AMBODINONOKA AMBOHINIHAONANA	5077	29
DIRP	Androy	Bekily	BEKITRO	3 543	9
DIRP	Androy	Bekily	BERAKETA	2 916	9
DIRP	Androy	Tsihombe	MAROVATO	3 315	10
DIRP	Androy	Beloha	TRANOVAHO	3 449	10
DIRP	Androy	Ambovombe-Androy	AMBOVOMBE	4 060	11
DIRP	Anosy	Amboasary-Atsimo	BEHARA	3 051	12
DIRP	Anosy	Amboasary-Atsimo	IFOTAKA	2 612	12

DIRP	Androy	TSIHOMBE	TSIHOMBE	4050	10
DIRP	Anosy	Betroka	JANGANY SAKAMAHILY IABOROTRA	3121	12
DIRP	Anosy	TAOLAGNARO	FORTDAUPHIN	3798	13
DIRT	Analamanga	ANJOZOROBE	AMBOHIBARY VOHILENA/ANJOZOROBE	3 537	6
DIRT	ITASY	Miarinarivo	ANDOLOFOTSY	2712	34
DIRT	ITASY	ARIVONIMAMO	AMBOHIMANDRY MIANTSOARIVO	4300	35
DIRT	ITASY	SOAVINANDRIANA	MANANASY ANKISABE	4038	48
DIRT	BONGOLOAVA	TSIROANOMANDIDY	TSIROANOMANDIDYVILLE	5279	24
DIRT		Bureau DRT			
DIRU	Atsimo Andrefana	Betioky Atsimo	BEZAHA	3 455	15
DIRU	Atsimo Andrefana	Betioky Atsimo	LAZARIVO TONGOBOBY	3 906	15
DIRU	Atsimo Andrefana	Toliary-II	BETSINJAKA MIARY	337	16
DIRU	Atsimo Andrefana	Toliary-II	MITSinJOBETANIMENA	3 370	16
DIRU	Atsimo Andrefana	Morombe	AMBAHIKILY	4 775	17
DIRU	Atsimo Andrefana	Ampanihy	EJEDA	4437	14